

LA POUPONNE

N°139 – OCTOBRE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le tableau et sur le site internet.

Présents : Patrick **MILLET**, Jacky **BLANCHARD** (arrivé à 19h20), Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Florent **MARTELIN**, Philippe **NOUVEAU**, Aline **RAT** et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Jérôme **BERTRAND** a donné pouvoir à René **DESSERRIERES**
François **PONCIN** a donné pouvoir à Florent **MARTELIN**
Hervé **FONTAINE** a donné pouvoir à Jacky **BLANCHARD**

Absent : Tony **LHOMME**

Secrétaire de séance : Murielle **KIRCHHOFF**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 11 septembre 2023. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- Devis BARBIER Frères pour 1380.00€ TTC (Escalier local haut des pompiers)
- Devis BARBIER Frères pour 664.80€ TTC (Rampe d'escalier intérieur église)
- Devis BARBIER Frères pour 130.80€TTC (Platine / Toilettes-Foyer communal))
- Devis SAS BONFILS pour 650.00€ HT (Souffleur à dos Thermique -Remplacement matériel volé).

Délibération n° 2023_10_67

Budget principal et budgets annexes : Mise en place de la nomenclature M57 Abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. le Maire présente le rapport suivant

En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales au 1er janvier 2024.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal ainsi que les budgets annexes «Le Rempart » et « La Pouponne » à compter du 1er janvier 2024.

La M57 prévoit que les communes de moins de 3 500 habitants peuvent appliquer la M57 abrégée.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 28/09/2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024

Photocopieurs MAIRIE et ECOLE : Renouvellement du contrat et choix du prestataire.

Deux offres ont été reçues sur la base de 23000 copies noir et blanc et 4000 couleurs par trimestre. Selon les chiffres donnés par les entreprises une simulation est effectuée pour 2024 :

- KOESIO : 8 504,83 € HT
- MBI : 8 364,12 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'offre de MBI pour un montant annuel de 8 364,12 € HT (base 23000 copies N&B et 4000 copies couleurs) et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2023_10_69

Relais Assistantes Maternelles : Convention entre l'association LAB « Lieux Accueil Bébés » et la commune

Hélène DENOYER rappelle que la commune a signé en 2022 une convention avec l'association LAB « Lieux Accueil Bébés ».

Il est nécessaire de signer une nouvelle convention pluriannuelle (2 ans) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025. Le montant des subventions à verser pour cette période est de 2 000 € pour chacune des 2 années.

2 assistants maternels de Sault-Brénaz viendront à St Sorlin pour bénéficier de ce service. En accord avec M. le maire de Sault-Brénaz, sa collectivité versera la somme de 300 € par an à la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey.

Madame Céline TROIBANI ne prend part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reconduire la convention avec l'association LAB pour les années 2024 et 2025, accepte la participation financière annuelle de 300 € de la commune de Sault-Brénaz et autorise le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 2023_10_70

Loyer de la boulangerie « le Fournil du Rocher »

M. le maire fait lecture du courrier reçu de M. Bastien PAULET, gérant de la boulangerie « Le Fournil du Rocher ». Dans ce courrier il demande un retour au loyer d'origine à la signature du bail ainsi qu'un blocage du loyer pour les trois années à venir.

M. le maire propose de revenir à compter du 1^{er} octobre 2023 au loyer précédent la dernière indexation (2022), soit 832,44 € HT jusqu'à la prochaine indexation.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité : accepte de revenir à compter du 1^{er} octobre 2023 au loyer de 2022 soit 832,44 € HT jusqu'au 30/06/2024 et précise que l'augmentation annuelle sera étudiée avec soin chaque année mais le loyer ne sera pas bloqué.

Délibération n° 2023_10_71

Bulletin municipal : Devis

L'entreprise RICCI a adressé un devis pour le bulletin municipal avec deux chiffrages :

- 3 150,00 € HT pour 600 bulletins de 28 pages + 4 pages A5
- 3 485,00 € HT pour 600 bulletins de 32 pages + 4 pages A5.

Le nombre de pages ne peut pas être déterminé avant la conception du bulletin.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis de l'entreprise RICCI comme énoncé ci-dessus et précise que le nombre de pages du bulletin sera déterminé lors de la rédaction dudit bulletin.

Cimetière – Accompagnement réglementation : devis Mme Sylvestre

M. le maire informe l'assemblée que l'actuel règlement du cimetière doit être révisé pour répondre à son extension (caveaux, colombarium) et aux nouvelles demandes des concessionnaires. Pour cela, il convient de faire appel à un conseiller juridique funéraire.

M. le maire présente le devis suivant proposé par madame Danielle Sylvestre, consultante en la matière :

- 180,00 € annuel pour une prestation annuelle de conseil à la demande
- 400,00 € pour une réécriture du règlement du cimetière

Le conseil municipal après délibération approuve le devis de Madame Danielle Sylvestre comme énoncé ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2023_10_73

CCPA : Demande de fonds de concours pour l'aménagement du quartier de Collonges.

M. le Maire donne la parole à René DESSERRIERES qui rappelle que la commune peut déposer un troisième dossier pour le fonds de concours de la période 2021 à 2023.

Il rappelle également la délibération N° 2023_05_48 du 22/05/2023 concernant les demandes de subventions aux différentes administrations.

Il précise que depuis cette délibération la prévision du coût des travaux a augmenté. L'estimation du projet au 17/10/2023 est de 824 651,75 € HT (contre 665 800,80 € HT en mai).

Le montant estimatif total de ce projet est porté à :

- Etudes et maîtrise d'œuvre : 72 500,00 € HT
- Travaux en 3 tranches : 824 651,75 € HT
- Divers et imprévus (10% des travaux) : 82 465,17 € HT
- TOTAL 979 616,92 € HT**

Il présente le plan de financement de ce projet comme suit :

PLAN de FINANCEMENT PREVISIONNEL			
COMMUNE de SAINT-SORLIN-EN-BUGEY			
AMENAGEMENT QUARTIER DE COLLONGES			
DEPENSES HT	En euros HT	RECETTES/SUBVENTIONS	En euros HT
Etudes et maîtrise œuvre	72 500,00	ETAT -DETR(aménagement concourant à des déplacements en mode doux : voies piétonnes, pistes cyclables, aires de covoiturage, aires et parcs de stationnement de cycles non motorisés, parkings relais associés à un mode de transport public).	200 000,00 (en cours de demande)
Travaux (3 tranches)	824 651,75	REGION – CONTRAT REGION	180 000,00
Divers et imprévus (10%)	82 465,17	CONSEIL DEPARTEMENTAL – Investissements structurants	110 745,00
		CCPA – Fonds de Concours	67 847,00
		COMMUNE -Autofinancement	421 024,92
Montant total DEPENSES	979 616,92	Montant total RECETTES	979 616,92

Après délibération, le conseil municipal valide le plan de financement proposé ci-dessus, sollicite la Communauté de la Plaine de l'Ain pour le 3^{ème} fonds de concours du programme en vigueur une aide d'un montant de 67 847,00 € et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Changement des huisseries d'un appartement communal « montée des sœurs »

M. le Maire donne la parole à Jacky BLANCHARD qui explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de changer les huisseries de l'appartement N°1 sis au 3 Montée des sœurs.

Il présente un devis de l'entreprise RAVIER pour un montant de 6 913,50 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise Ravier pour un montant de 6913,50€ TTC

	REPAS DES AINES Cette année, le coupon d'invitation au repas des aînés a été modifié, l'équipe du CCAS a mis en place la possibilité de s'inscrire uniquement à l'apéritif pour les plus fragiles afin que vous puissiez quand même passer un moment de partage et de convivialité. Pour ceux qui désirent venir mais qui n'ont pas de moyen de locomotion l'équipe du CCAS peut venir vous chercher et vous ramener. Pour cela Vous pouvez contacter Céline au 06/47/57/34/35 afin de vous inscrire. Le repas à lieu le 26 novembre 2023 à midi au foyer communal, animé par Jean-Louis Vincent. Coupon réponse à rendre avant le 6/11/2023 SORTIE CINEMA Le CCAS a le plaisir de vous annoncer la sortie pour les enfants de l'école des Roses de 4 à 11ans (classes de moyenne section au CM2) au cinéma d'Ambérieu en Bugey le mercredi 20 décembre 2023 après-midi. Rendez-vous à 13h00 au foyer communal, départ 13h15, trajet en bus. Après le goûter, merci de récupérer vos enfants à 16h45/17 heures. Le coupon d'inscription distribué dans les cahiers de liaison de l'école est à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie avec tous les documents demandés. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte. Clôture des inscriptions le 6 décembre 2023 (uniquement 55 places) CALENDRIER DE L'AVENT DU C.C.A.S. AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR. Du 1^{er} au 24 décembre, une hotte sera de nouveau installée au portail de l'école, vous pourrez déposer à l'intérieur des petits cadeaux qui seront remis aux restos du cœur avant la fin de l'année. Pas d'alcool, mais : chocolats – petits gâteaux – bijoux fantaisie – pochettes – échantillons de parfums – foulards - Tout ce que vous offririez à un proche pour un budget minime. Les enfants du périscolaire se chargeront de décorer et d'accrocher chaque jour des figurines correspondantes aux numéros sur le sapin. Les cadeaux de la hotte seront retirés chaque soir. Merci pour votre générosité.
---	---

	REUNION PUBLIQUE Le 9 novembre à 19h, l'ensemble des habitants du village est convié à une réunion d'information et de concertation sur le futur aménagement du quartier de Collonges (zone actuellement en phase de test de circulation en sens unique).
	BD CONCERT-CONTRE BASSE "Là où vont nos pères" samedi 18/11 à 19h15 au lycée de Saint Sorlin Organisé par En Grangeons La Musique Places limitées : réservation conseillée sur www.engrangeonslamusique.fr ou 06 27 54 74 57 Tarif : 15€ / adhérent et -25ans : 10€ / enfant : 5€ Suivi d'un repas partagé.
	TROC DE PLANTES Dimanche 19/11 de 9h à 12h sur le parking du foyer - gratuit Proposé par ST SORLIENS et Les AMIS du VIEUX ST SORLIN Venez déposer vos plans, boutures, graines, revues, etc. et repartez avec ce qu'il vous plaira. Pour plus d'information appelez au 07/44/44/55/99
	ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS Lundi 21/11 à 19h en mairie. La municipalité souhaite accueillir les personnes qui ont emménagé récemment dans notre village en proposant une présentation des attraits de notre village ainsi que ses services et nous partagerons un verre de l'amitié pour faire plus ample connaissance. Si vous êtes arrivés depuis novembre 2022 et intéressés, merci de vous inscrire à lapouponne01@gmail.com ou au 06 47 57 34 35 (Céline) en précisant le nombre de personnes.
	50° ANNIVERSAIRE DE ST SORLIN-VILLAGE DE ROSES Les personnes intéressées pour récupérer une copie du diaporama de la fête 2023 et/ou celui des anciennes fêtes, peuvent contacter Dominique au 06 86 08 02 39 ou dominique@bugeyimages.fr
	EXPOSITION ARTISTIQUE La mairie propose de mettre en lumière les artistes du village les 10+11/02 au foyer. Si vous souhaitez exposer (adultes, ados ou enfants), contactez lestoquey.andre@gmail.com ou 06 83 25 30 90 ou remplissez le formulaire : https://forms.gle/4TUzmMGQViYrm6eS7

	ILLUMINATIONS DU 8 DÉCEMBRE Notre village sera éclairé de milliers de bougies et un marché artisanal sera proposé. Pour exposer, contactez Sébastien au 06.87.23.06.50 ou contact@cavedescopains.com. Merci à ceux qui pourront : - mettre en pot les lumignons le 02/12 à 10h au local technique (derrière les pompiers) - déposer des pots dans le vieux village le 08/12 à 15h sur la place - allumer les bougies le 08/12 à partir de 17h - ramasser les pots le 08/12 à 21h
---	--

	VIDEO DE ST SORLIN EN BUGEY La mairie vous propose de découvrir notre village autrement, vu d'un drone. Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la mairie https://saint-sorlin-en-bugey.info/. Encore merci à Jérôme pour son travail vidéo et musical.
---	---

	MISE EN SERVICE ARMOIRE FIBRE OPTIQUE Le SIEA nous informe qu'il a fixé la date de mise en service commerciale de l'armoire de ST SORLIN EN BUGEY 3 (Quartier du Port de Villeneuve) au 30/01/2024. A partir de cette date, les foyers éligibles pourront souscrire un abonnement fibre optique auprès d'un opérateur de leur choix.
--	--

	AGENDA NOVEMBRE : Le jeudi 09 à 19h : Réunion publique Le samedi 11 : Hommage à tous les morts pour la France à 11h00 Le samedi 18 : Concert EGLM à 19h15 Le dimanche 19 : Troc de plantes Le dimanche 26 : Repas des aînés Le lundi 27 : Accueil des nouveaux arrivants DECEMBRE : Le samedi 02 matin : Mise en pots des lumignons du 08 décembre Le lundi 04 : Conseil municipal à 19h00 Le vendredi 08 : Illuminations Le mercredi 20 : Sortie cinéma
---	--



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com